



Date de la convocation : 22/11/2024

Date du Conseil de Surveillance : 04/12/2024

Présents :	9	
Absents :	13	
Personnes ayant donné pouvoir :	5	
Pour : 9 243	Contre : 0	Abstentions : 0

DÉLIBÉRATION N°2024-022 : Composition de la Commission « Ingénierie financière » - avenant n°1

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Vu l'ordonnance n° 2022-307 du 2 mars 2022 relative à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest ;

Vu le décret n° 2022-636 du 22 avril 2022 relatif à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest ;

Vu le règlement intérieur du Conseil de Surveillance de la SGPSO approuvé par délibération le 4 juillet 2022 et son remplacement approuvé par délibération le 13 octobre 2022 ;

Vu la délibération n°2023-004, approuvée par le Conseil de Surveillance le 10 mai 2023, portant sur la Composition de la Commission « Ingénierie financière » et la désignation d'un membre du Conseil de Surveillance en assurant la présidence ;

Vu la délibération N°2023-007, approuvée par le Conseil de Surveillance le 28 juin 2023, portant sur l'approbation des Règlements intérieurs des Commissions « Contrats », « Gare » et « Ingénierie financière » ;

Vu le résultat du scrutin,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant que M. Bruno Caubet est le représentant du SICOVAL au Conseil de Surveillance en remplacement de M. Jacques Oberti,

Considérant que M. Bruno Caubet, en tant que représentant du SICOVAL, est candidat à intégrer la composition de la commission d'ingénierie financière,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance décide :

ARTICLE UN : de modifier la Commission Ingénierie financière comme suit :

COTELLE Thierry, Région Occitanie

DEVILLE Thierry, Communauté d'agglomération du Grand Montauban

DERVILLE Sandrine, Région Nouvelle-Aquitaine

DIONIS DU SEJOUR Jean, Communauté d'agglomération d'Agen

FORTINON Xavier, Conseil départemental des Landes

GUERLAIN Matthieu, Bordeaux Métropole

MOUDENC Jean-Luc, Toulouse Métropole

OLLIER Bruno, Conseil départemental de la Haute-Garonne

PEDEBOY Jean-Christian, Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

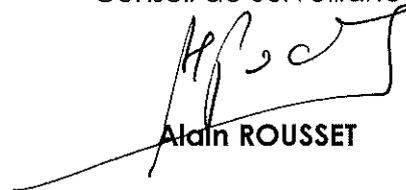
SAUREL Pascal, Conseil départemental des Hautes-Pyrénées

THEATE Jean-Marc, Communauté d'agglomération de Mont-de-Marsan

CAUBET Bruno, SICOVAL

ARTICLE DEUX : D'autoriser le Président du Conseil de Surveillance et le Président du Directoire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du
Conseil de Surveillance



Alain ROUSSET